

BFT FRANCE EMPLOI ISR

Rapport annuel septembre 2024

OPCVM de BFT Investment Managers

Société de Gestion : BFT Investment Managers

Sous déléataire de gestion comptable en titre : Caceis Fund Administration France

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	22
Comptes annuels	27
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Compte de résultat	30
Annexes aux comptes annuels	32
Informations générales	33
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	41
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	45
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	51
Inventaire des actifs et passifs	64
Annexe(s)	97
Caractéristiques de l'OPC	98
Information SFDR	131

Compte rendu d'activité

Octobre 2023

Après un mois de septembre qui consolidait la tendance haussière des marchés initiée en début d'année, Les bourses ont poursuivi leur tendance baissière aidé en cela par la situation au Moyen-Orient. Sur le marché, l'attention se focalisait sur les décisions des banques centrales et sur le message les accompagnant. Si la Fed semble avoir terminé son cycle de hausse des taux, la BCE a pour la première fois depuis des mois laissé ses taux inchangés. Si le terme « pivot » n'est pas érigé par le discours, Il semble bien que l'on s'en approche permettant aux sociétés les plus sensibles structurellement de retrouver l'appétence des investisseurs. Au niveau domestique, la croissance trimestrielle française a sensiblement ralenti, mais on observe sur le mois, une hausse de la consommation des ménages alors que l'inflation est en décélération. Le marché restait quant à lui très nerveux au rythme des publications, sanctionnant la moindre déception. Les chiffres de l'emploi sont restés fermes outre atlantique et rappelons que le taux de chômage en France est stable à 7.2% même si l'on note quelques tensions sur les anticipations. Dans ce contexte le mois s'achevait sur un repli significatif, tout en sortant de son canal dessiné depuis les plus hauts du mois d'avril. Soulignons cependant les trois fortes baisses enregistrées par Alstom, Worldline, et Sanofi accompagnant la révision de leurs objectifs, ainsi qu'une bonne tenue des valeurs pétrolières. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une baisse de 3,86% avec une sensible surperformance des larges capitalisations qui sont jugées structurellement plus solides pour absorber le choc des différents potentiels resserrements monétaires. En maintenant des positions pourtant défensives, le fonds est en fort retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est à la fois marquée par l'allocation sectorielle et par le choix de valeurs. Notons que la surexposition à la santé, la sous exposition au pétrole et gaz et à l'alimentation ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur des banques, la surexposition aux services aux collectivités et à l'assurance ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Thales (+32bp), Engie (+26bps), et de l'absence de BNP (+24bps) mais a souffert de Worldline (-106bp), Alstom (-94bp) et de l'absence de Total Energie (-44bps), En ce qui concerne les mouvements, nous avons soldé nos positions sur Aubay et Manitou. Dans le même temps nous avons renforcé nos positions sur Hermès et Véolia. Si les banques centrales n'excluent pas une pause durable du resserrement monétaire, elles s'accordent pour constater que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, ce qui pourrait faire place à de nouvelles hausses de taux. Certes, les marchés restent solides, mais font preuve de fébrilité lors des annonces. En effet l'amoncellement des nuages géopolitiques font peser un risque non négligeable sur la confiance des investisseurs. Trop de foyers belliqueux, d'embargo induits pourraient de nouveau enrayer les différents circuits des échanges commerciaux, ce qui nous poussent à conserver une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Novembre 2023

Après un mois d'octobre qui poursuivait la tendance baissière initiée en septembre, les publications et les indicateurs avancés liés au mouvement de reflux de l'inflation ont surpris par leur ampleur permettant aux marchés de fortement se ressaisir. Dans le même temps les risques d'embrasement au moyen Orient semblaient s'éloigner sous le poids des multiples interventions diplomatiques. Sur le marché, l'attention se focalisait sur les communications des banques centrales pour lesquelles une pause durable du resserrement monétaire semble dorénavant envisageable. Si les chiffres de l'emploi enregistrent une croissance mesurée outre atlantique, le taux de chômage en France a une seconde fois augmenté cette année pour s'établir à 7,4% confirmant ainsi les anticipations de la Banque de France. Dans ce contexte le mois s'achevait sur une progression significative, Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles avec une accalmie des cours énergétiques d'une part et un rebond des valeurs de croissance et de l'immobilier d'autre part. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une hausse de 6,37 tout en rentrant à nouveau dans son canal dessiné depuis les plus hauts du mois d'avril. En maintenant des positions défensives, le fonds est en léger retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeurs que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition à la santé, la sous exposition aux industries de biens et services ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur du pétrole et gaz et la surexposition aux services financiers ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Stmicroelectronics (+32bp), Véolia (+20bps), Euronext (+17bp) et des absences de TotalEnergie (+71bps) et Pernod Ricard (+20bp) mais a souffert des replis de Thales (-31bp), Sanofi (-27bp)

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

et des absences de Schneider (-46bp) et Stellantis (-16bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons soldé nos positions sur Alstom et Spie. Dans le même temps nous avons renforcé nos positions sur Véolia et Edenred. Alors que les investisseurs s'interrogeaient il y a peu sur de possibles dernières hausses des taux avant la fin de l'année, les marchés anticipent aujourd'hui une première baisse de taux en avril pour la Fed, en juin pour la BCE. Pourtant, même si l'inflation est en forte décélération, les niveaux sont encore loin de satisfaire les objectifs des banques centrales. D'autre part la croissance 2023 et les anticipations de croissances 2024 pour la zone euro ne sont pas exceptionnelles. Ajoutons que les différentes zones de conflits n'ont pas à ce jour laisser entrevoir de retour à la paix. Dans ce contexte, le marché devrait au mieux conserver ses niveaux en attendant la réunion mi-décembre de la BCE. C'est pourquoi à court terme nous conservons une politique d'investissement pleine, prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Décembre 2023

Après un fort rallye des bourses amorcé à la mi-octobre, le marché a poursuivi sa progression haussière tout au long de la fin d'année bien aidé en cela par les décisions des banques centrales de maintenir les taux inchangés. De plus, elles n'ont pas exclu une pause durable du resserrement monétaire ni même réfuté que des baisses des taux directeurs puissent être envisageables sur 2024. Soulignons que les publications des indicateurs liés au mouvement de reflux de l'inflation ont surpris par leur ampleur. Dans le même temps les risques d'embrasement au moyen Orient semblaient s'éloigner sous le poids des multiples interventions diplomatiques. Si les chiffres de l'emploi enregistrent une croissance mesurée outre atlantique, le taux de chômage en France se maintient à 7.4%. Pour autant les anticipations mettent la pression sur la tendance baissière de ces trois dernières années. Dans ce contexte le mois s'achevait sur une progression significative. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une accalmie des cours énergétiques d'une part et un fort rebond des valeurs de l'immobilier qui avait tant souffert tout au long de l'exercice. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une hausse de plus de 3% tout en rejoignant les plus hauts du mois d'avril. En maintenant des positions défensives, le fonds est en léger retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeurs que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition aux services aux collectivités, la sous exposition aux banques et à l'automobile ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur du pétrole et gaz et la surexposition aux pharmaceutiques ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Nexity (+20bp), Edenred (+9bp), Worldline (+8bps), et des absences de TotalEnergie (+38bps) Safran(+14bp) et Orange (+11bp) mais a souffert des replis de Véolia (-19bp), Thales (-19bp) et des absences de Schneider (-22bp) et BNP (-17bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé nos positions sur Worldline, Nexity et allégé Air Liquide et Engie Alors que les bourses hésitantes avancent en ordre dispersé en ce début d'année, la prudence risque de s'emparer des investisseurs. En effet, si les avis divergent concernant le recul plus ou moins fort de l'inflation les anticipations sur les résultats annuels des sociétés font craindre un effet de base pénalisant la progression des cours. Cependant le consensus est de mise sur les futures décisions des banques centrales : plateau ou pic, le marché a entériné la fin du besoin de resserrement monétaire, ce qui devrait permettre de lever la pression sur les petites et moyennes capitalisations. Notons malheureusement qu'à l'international les zones de conflit ne se résorbent pas même si les risques de contagion semblent évités. Dans ce contexte, le marché devrait au mieux conserver une faible progression en attendant les publications annuelles avant de repartir porté par une croissance anticipée supérieure à celle de 2023. C'est pourquoi à très court terme nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Janvier 2024

Après un fort rallye de fin d'année, les bourses ont commencé l'année sans prendre de solides orientations. Les investisseurs sont restés prudents avant l'annonce des résultats en provenance des sociétés. En ce début de publications les premières sont globalement bonnes même si des anticipations prudentes sont parfois fortement sanctionnées. Les marchés sont cependant restés bien orientés car les banques centrales continuent de maintenir la stabilité des taux directeurs. Si les chiffres de l'emploi enregistrent une croissance mesurée outre atlantique, le taux de chômage en France se maintient à 7.4%. Pour autant les anticipations mettent la pression sur la tendance baissière de ces trois dernières années. Le mois s'achevait donc sur une progression positive de 1.4%. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue des médias et de la téléphonie d'une part et un sensible recul de l'automobile aux prises avec une forte

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

concurrence des marques asiatiques et américaines ainsi que le manque d'infrastructures de recharge. Sur la période le CAC40 enregistre un plus haut niveau historique à 7 677 points. En maintenant des positions défensives, le fonds est en léger retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeurs que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition aux services aux collectivités et la sous-exposition aux industrielles ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur du pétrole et gaz, au secteur de l'automobile et la surexposition à l'assurance ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Axa (+17bp), Véolia (+17bp), et des absences de TotalEnergies (+21bps) et L'Oréal (+15bp) mais a souffert des replis de Worldline (-33bp), Engie (-31bp) et STMicroelectronics (-29bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé nos positions sur Hermès et STMicroelectronics et allégé notre position sur TF1. Alors que les bourses hésitantes avancent en ordre dispersé en ce début d'année, la prudence semble s'emparer des investisseurs. En effet, s'il est peu probable que les banques centrales modifient la hauteur des taux directeurs, les commentaires afférant qui dessineront « le quand ? », « à quelle ampleur ? » et à quel rythme elles amorceront la baisse sont très attendus. D'autre part les avis divergent concernant le recul plus ou moins fort de l'inflation : le conflit ukrainien qui se poursuit, les tensions du Moyen-Orient perturbant très sensiblement le trafic maritime, sont autant de facteurs inflationnistes qui risquent d'interférer avec les politiques monétaires. Dans ce contexte, nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur la pharma, les services aux collectivités, l'assurance et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Février 2024

Les marchés actions ont poursuivi la hausse initiée à la mi-janvier, portés par des publications de résultats annuels en provenance des sociétés majoritairement de bonne qualité. Au niveau macroéconomique, l'activité américaine reste soutenue, permettant aux enquêtes de confiance d'être en nette amélioration. En Europe, l'activité, bien que moins vigoureuse, permet tout de même l'anticipation d'une croissance de 0.8%. Notons cependant de part et d'autre de l'atlantique un ralentissement de la baisse de l'inflation. De fait, les anticipations de desserrement des politiques monétaires sont fortement revues à la baisse. Le nombre d'interventions des banques centrales pour 2024 n'est plus que de 4 avec pour la banque centrale européenne une baisse globale de moins de 1%. Le mois s'achevait donc sur une progression positive de plus de 3% pour le CAC All Tradable. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue de l'automobile et du luxe d'une part et un sensible recul de l'immobilier et des services aux collectivités. Sur la période le CAC40 enregistre un plus haut niveau historique à 7 977 points. En maintenant des positions défensives, le fonds est en sensible retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est aussi marquée par le choix de valeurs que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition aux services aux collectivités et la sous-exposition à l'automobile ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur bancaire, au pétrole et gaz et la surexposition à la chimie ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Hermès (+31bp) et Air liquide (+15bp) qui ont publié d'excellents résultats mais a souffert des replis de Nexity (-51bp), Worldline (-31bp) et Dassault Systèmes (-31bp) dont les publications ont été fortement sanctionnées. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement soldé nos positions sur Edenred, Covivio, TF1 et Valéo et initié des positions sur Danone, Pernod Ricard et Crédit Agricole. S'il est peu probable que les banques centrales modifient la hauteur des taux directeurs à très court terme, les commentaires afférant qui dessineront « le quand ? », « à quelle ampleur ? » et à quel rythme elles amorceront la baisse restent très attendus. D'autre part le conflit ukrainien se poursuit, les tensions du Moyen-Orient perturbant très sensiblement le trafic maritime, sont autant de facteurs inflationnistes qui risquent d'interférer avec les politiques monétaires. Dans ce contexte, nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur la pharma, les services aux collectivités, l'assurance et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

Mars 2024

Les marchés actions ont poursuivi la hausse initiée à la mi-janvier et pour de nombreuses bourses elles sont sur leur plus haut historique. Les publications annuelles en provenance des sociétés se sont globalement achevées sur une note positive. Au niveau des banques centrales, bien que repoussant la date et le nombre de desserrements monétaires, le message véhiculé quant à la maîtrise et aux anticipations d'inflation ont permis aux investisseurs de conserver leur confiance aux marchés actions. Seule surprise mais sans grande conséquence la Banque centrale suisse a de son côté anticipé en amorçant sa baisse des taux. En Europe, l'activité, bien que moins vigoureuse, permet tout de même l'anticipation d'une croissance de 0.8%. Le taux de chômage US augmente à 3.9% alors que celui de la France reste à 7.5%. Le mois s'achève donc sur une

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

progression positive de plus de 3,5% pour le CAC All Tradable. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue des bancaires et de l'énergie permettant au style « value » de surperformer les valeurs de croissance. En maintenant des positions défensives, le fonds est en sensible retrait par rapport à son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeurs. Notons que la sous exposition au secteur bancaire, à l'énergie et la surexposition aux technologiques ont eu un impact négatif, alors que la surexposition au secteur des services aux collectivités et à l'assurance ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de son exposition sur Thales (+44bp soutenu par le contexte géopolitique) et Axa (+8bp) mais a fortement souffert des absences de BNP (-48bp), TotalEnergies (-37bp) et Airbus (-35bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé le secteur Nourriture et boissons en accroissant nos positions sur Danone et Pernod Ricard. S'il est peu probable que les banques centrales modifient la hauteur des taux directeurs à très court terme, les commentaires afférant qui semblent se focaliser sur Juin satisfont pour l'heure les investisseurs. De fait, sans nouvelle publication d'indicateurs avancés ou d'une sensible augmentation de l'inflation et surtout sans nouvelle détérioration du contexte géopolitique, le marché devrait rester bien orienté. Dans ce contexte, nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur la pharma, les services aux collectivités, l'assurance et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

Avril 2024

Les marchés actions ont stoppé le mouvement haussier observé depuis le début d'année. Bien que la période pré-estivale soit entretenue par les tombées de dividende, et divers programmes de rachat d'actions, les publications macroéconomiques en provenance d'outre atlantique ont semé le trouble et altérée la confiance des investisseurs. Ainsi avec une inflation plus forte qu'attendue, un coût du travail progressant plus que prévu, la Fed laisse entrevoir un nouveau report quant à l'amorce du desserrement monétaire. Le mois s'achève donc sur un repli de près de 2% pour le CAC All Tradable. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue des bancaires et de l'énergie permettant au style « value » de surperformer les valeurs de croissance. En maintenant des positions défensives, le fonds est en sensible retrait par rapport à son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est autant marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeurs. Notons que la sous exposition au secteur bancaire, à l'énergie et la surexposition aux technologiques ont eu un impact négatif, alors que les surexpositions au secteur des services aux collectivités et à la santé ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de son exposition sur Engie (+23bp) qui augmente son activité électricité, et sur Sanofi (+16bp) soutenu par les résultats encourageants du traitement contre la bronchiolite mais a fortement souffert des absences de TotalEnergies (-75bp) alors que les tensions entre l'Iran et Israël s'intensifiaient et de Schneider (-26bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé le secteur Nourriture et boissons en accroissant nos positions sur Danone et Pernod Ricard, tout en allégeant le secteur Pharma. A court terme, et en l'absence de nouvelles détériorations géopolitiques la distribution des dividendes devrait permettre à minima de conserver la confiance des investisseurs. Les dividendes des entreprises du CAC 40 sont globalement orientés en hausse en 2024 et affichent un rendement moyen de 2.7%. Cependant, l'attention des marchés se focalisera sur les indicateurs nourrissant les décisions à venir de la BCE. Si la croissance du 1er trimestre en Euro zone est meilleure qu'attendue, la première baisse de taux attendue de la BCE en juin, précédant ainsi l'action de la FED serait une situation peu coutumière. Dans ce contexte, nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur la pharma, les services aux collectivités, l'assurance et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

Mai 2024

Après la respiration du mois d'avril, les marchés actions ont repris le mouvement haussier observé depuis le début d'année enregistrant un nouveau plus haut, plus de 8250 sur le CAC 40. Bien que la période pré-estivale soit entretenue par les tombées de dividende, les divers programmes de rachat d'actions et de bonnes publications trimestrielles, le marché affiche quelque signe de nervosité en fin de période à l'approche du 6 juin qui devrait marquer la première baisse de taux directeur de la zone euro précédant ainsi le premier desserrement monétaire de la banque centrale américaine. Le mois s'achève donc sur une hausse de près de 2% pour le CAC All Tradable. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue des services aux collectivités et des financières et un repli du secteur Pétrole et Gaz. En maintenant des positions défensives, le fonds est en légère surperformance par rapport à son indice de référence. Sur la période, la surperformance est moins marquée par l'allocation sectorielle que par le choix de valeurs. Notons que la sous exposition aux industrielles, au secteur bancaire, et la surexposition aux technologiques ont eu un

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

impact négatif, alors que les surexpositions au secteur des services aux collectivités et la sous exposition au pétrole et gaz ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de son exposition sur Worldline (+36bp) qui se reprend après un début d'année difficile, et sur Véolia (+27bp) soutenu par de bons résultats et l'obtention d'un très beau contrat aux Emirats arabes unis mais a fortement souffert des absences de Schneider (-33bp), BNP(-19) et Safran(-14bp) En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé le secteur Nourriture et boissons en accroissant notre position sur Danone. Nous avons également accumulé La Française des jeux et LVMH, tout en soldant notre position sur Nexity et en allégeant Rexel et Véolia. Si l'activité de l'Eurozone continue de donner des signes de mieux, que la production industrielle et les ventes au détail progressent plus que prévu, le taux de chômage s'effrite en avril et les enquêtes de confiance de mai se redressent dans l'industrie et les services. A court terme, et en l'absence de nouvelles détériorations géopolitiques les investisseurs sont dans leur grande majorité focalisés sur la décision imminente de la BCE qui devrait en toute logique mais historiquement peu courant, voir l'Europe précéder les US dans une inversion de politique monétaire. Dans ce contexte, nous conservons une politique d'investissement pleine mais prudente. Ainsi nous sommes surpondérés sur la pharma, les services aux collectivités, l'assurance et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

Juin 2024

Sur le mois de juin, les actions des banques centrales sont restées cohérentes avec les anticipations des investisseurs. La BCE a initié sa première baisse de taux, précédant ainsi la décision des autres banques centrales qui ont préféré attendre un reflux confirmé de l'inflation. En fin de période suite au scrutin européen, les marchés ont été plus chahutés et ce tout spécialement en France après l'annonce de la dissolution du parlement En insistant sur la dépendance aux données pour ses décisions futures, la BCE semble repousser la poursuite du desserrement monétaire qu'elle vient d'initier et ne pas découpler plus son action de celle de la FED. Notons aussi que les décisions de la banque centrale américaine sont sensiblement altérées par la campagne électorale pour laquelle la pérennité de la candidature de Joe Biden suscite des doutes Dans ce contexte le mois de juin a marqué le pas avec un repli significatif de .6,67% sur l'indice CAC-All Tradable effaçant une grande partie de la progression annuelle qui demeure cependant en territoire positif (1.24%) Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue des technologiques influencées par la course à l'IA et la forte progression des grandes capitalisations du Nasdaq et un repli de la construction, des ressources naturelles et une nouvelle fois de l'immobilier. Sur la période, la performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition au secteur des services aux collectivités et la sous-exposition au pétrole et gaz ont eu un impact négatif, alors que la surexposition aux pharmaceutiques et la sous exposition aux industrielles et aux banques ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de son exposition sur Sanofi (+25bp), Air liquide (13bp), et de l'absence d'Airbus qui ne semble pas en capacité de tenir ses délais de production mais a souffert du repli d'Engie (-25bp) (qui pourrait être impacté en cas de succès électoral de l'un des extrêmes) et de l'absence de Schneider (-34bp) En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé le secteur industriel des biens et services en initiant une position sur Schneider et Legrand. Nous avons également accumulé La Française des jeux et LVMH, tout en allégeant nos positions sur Eurofins, Essilor et Véolia A court terme les politiques monétaires de la FED et de la BCE sont altérées par les incertitudes politiques ce qui pénalise le marché action et modifie sensiblement la trajectoire des taux directeurs anticipée par les acteurs de marché. D'autres part les améliorations du contexte géopolitique sont bien trop timides pour permettre un retour à de fluides échanges internationaux. Point positif cependant, on observe un recul de l'inflation dans de nombreux pays de l'Euro zone dont la France. Malgré tout, nous conservons pour l'heure un biais prudent. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, la pharma, et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

Juillet 2024

Sur juillet, les marchés ont marqué le pas suite à un mois de juin qui enregistrait une baisse significative. Même si le contexte politique semblait bien accueilli avec d'une part le retrait de Joe Biden aux US et la non majorité d'un extrême pour la France, les marchés sont restés nerveux saluant certes les bons résultats des entreprises mais sanctionnant lourdement les sociétés révisant en baisse leurs objectifs. D'autre part si la croissance aux Etats-Unis semble tenir ses promesses, la zone euro enregistre une faible croissance impactée de plus par le ralentissement de l'économie chinoise qui peine à sortir de sa crise immobilière. En insistant sur la dépendance aux données pour ses décisions futures, la BCE semble repousser la poursuite du desserrement monétaire qu'elle vient d'initier et ne pas découpler plus son action de celle de la FED. Dans ce

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

contexte le mois de juillet enregistre une petite hausse de 1,26% sur l'indice CAC-All Tradable. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue de la santé mais de nouvelles déceptions dans le secteur automobile pour lequel les politiques européennes et asiatiques s'affrontent. Sur la période, la performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que le choix de valeur. Notons que la surexposition au secteur des services aux collectivités, aux pharmaceutiques et la sous-exposition à l'automobile ont eu un impact positif, alors que la sous exposition aux banques, aux industrielles et la surpondération aux technologiques ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de son exposition sur ID Logistics (+45bp), La française des jeux (+26bp), et de l'absence de Stellantis (+41bp) mais a souffert du repli de STMicroelectronics (-47bp) dont les commandes pour le secteur auto ne sont pas au rendez-vous, mais aussi du rebond d'Airbus (-32bp) qui ne satisfait pas nos critères d'investissement extra-financiers et de la contreperformance d'Hermès (-15bp) impacté comme la majeure partie des valeurs du luxe. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé le secteur industriel des biens et services en renforçant nos positions sur Schneider et Safran tout en allégeant nos positions sur Euronext, et Gaz Transport et Technigaz, et Ipsos A court terme les politiques monétaires de la FED et de la BCE semble converger vers une poursuite de la baisse directeur qui devrait en premier lieu se traduire par une baisse outre-Atlantique en septembre. Si ce desserrement paraît plausible, les J.O ne doivent pas nous faire oublier les incertitudes politiques françaises et l'absence de nomination d'un nouveau gouvernement. D'autres part le fragile contexte géopolitique assagit ces derniers mois par l'action diplomatique semble, ici où là, nourrir de nouvelles forces d'escalade qui ne permettent pas un retour à de fluides échanges internationaux. Point positif cependant, on observe un recul de l'inflation dans de nombreux pays de l'Euro zone dont la France. Malgré tout, nous conservons pour l'heure un biais prudent. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, la pharma, et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

Août 2024

En début de mois les marchés se sont fortement repliés suite au resserrement monétaire inattendu de la banque centrale du Japon. Dans le même temps la forte remontée du taux de chômage US et les signes de ralentissement faisaient ressurgir des craintes de récession pour l'économie américaine. Les résultats inférieurs aux attentes d'Amazon contribuant eux aussi à ce repli. Cependant les marchés se redressaient par la suite pour finir en territoire positif, aidés en cela par les propos encourageants tenus au symposium de Jackson Hole, confortant l'anticipation d'une baisse des taux de la banque centrale américaine. Autre bonne nouvelle, le taux de chômage français reculait quant à lui pour se fixer à 7.3%. Dans ce contexte le mois de juillet enregistre une petite hausse de 1,18% sur l'indice CAC-All Tradable. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue de la distribution et de l'immobilier anticipant les baisses de taux, mais aussi les contractions des secteurs des ressources naturelles, du pétrole et des valeurs technologiques. Sur la période, la performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que le choix de valeur. Notons que la surexposition au secteur des services aux collectivités, aux pharmaceutiques et la sous-exposition à l'automobile ont eu un impact positif, alors que les surexpositions aux valeurs technologiques et à la chimie, la sous pondération aux biens de consommation ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de son exposition sur Engie (+27bp), Sanofi (+17bp), et de l'absence de TotalEnergies (+14bp) mais a souffert du nouveau repli de Worldline (-36bp) des prises de bénéfices sur ID Logistics (-16bp) et de la baisse de STMicroelectronics dont les commandes pour le secteur auto ne sont pas au rendez-vous. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé le secteur industriel des biens et services en accroissant nos positions sur Schneider et Safran tout en allégeant nos positions sur Euronext, et Eurofins et pris quelques bénéfices sur Danone A court terme les politiques monétaires de la FED et de la BCE semble converger vers une poursuite de la baisse directeur qui devrait en premier lieu se traduire par une baisse outre-Atlantique en septembre. Si ce desserrement paraît plausible, Cela ne doit pas nous faire oublier les incertitudes politiques françaises et l'absence de nomination d'un nouveau gouvernement. D'autres part le fragile contexte géopolitique assagit ces derniers mois par l'action diplomatique semble, ici où là, nourrir de nouvelles forces d'escalade qui ne permettent pas un retour à de fluides échanges internationaux. Point positif cependant, on observe un recul de l'inflation dans de nombreux pays de l'Euro zone dont la France. Malgré tout, nous conservons pour l'heure un biais prudent. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, la pharma, et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Septembre 2024

Si les marchés s'orientaient à la baisse, redoutant des signes d'une possible récession aux US, la nouvelle baisse de taux de la BCE et surtout le pivot tant attendu de la FED (50bp) ont relancé la tendance haussière. Cette dernière se nourrissant en fin de période du déploiement par la Chine de mesures fortes pour soutenir son activité, ses objectifs de croissance et contrer sa crise immobilière, permettait de revenir à l'équilibre au niveau des principaux indices boursiers. Notons que les valeurs cycliques ont surperformé les défensives, grâce à l'optimisme déclenché par la Fed et la Chine avec un fort rebond des indices de volatilité. Le taux de chômage français reste quant à lui fixé à 7.3% Dans ce contexte le mois de septembre termine tout juste en territoire positif avec toute petite hausse de 0.06% sur l'indice CAC-All Tradable. Le fonds a sous-performé son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Soulignons cependant de fortes dispersions sectorielles, avec une bonne tenue de la distribution et de l'immobilier profitant des baisses de taux, contrairement aux contractions du secteur pétrole avec la forte chute du Brent et surtout de l'automobile pour lequel aucun constructeur européen n'est épargné. Sur la période, la performance est plus marquée par l'allocation sectorielle que le choix de valeur. Notons que la surexposition au secteur de la nourriture et boissons, la surpondération de la santé, la sous pondération du pétrole et gaz ont eu un impact positif alors que la surexposition des services aux collectivités, la sous pondération de l'immobilier ont eu un impact défavorable. Sur le front des valeurs, le portefeuille a profité de son exposition sur Danone (+11bp), Air Liquide (+6bp), et de l'absence de TotalEnergies (+14bp) mais a souffert du nouveau repli de Worldline (-26bp), des prises de bénéfices sur Thales (-22bp) et IDLogistics (-18bp). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement renforcé le secteur industriel des biens et services et les banques en accroissant nos positions sur Schneider et BNP tout en allégeant nos positions sur Rexel, Ubisoft et Euronext. A court terme Il faut bien constater que les politiques monétaires de la FED et de la BCE ont convergé et la poursuite de la baisse des taux directeurs semble bien enclenchée. Le mois qui s'ouvre devrait s'animer de la proche élection américaine, et au niveau domestique de l'établissement du budget de la France dans le contexte politique que l'on connaît. C'est aussi la saison des résultats qui devront se confronter à quelques mauvais indicateurs macro-économiques. Si la poursuite du desserrement monétaire paraît consensuelle et porteuse pour les marchés, cela ne doit pas nous faire oublier, le fragile contexte géopolitique dont aucun foyer ne semble se résorber. De fait cela ne permet pas à ce jour un retour à de fluides échanges internationaux. Nous restons cependant pleinement investis mais conservons pour l'heure un biais prudent. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, la pharma, et sous-pondérés sur les industrielles, le pétrole, et l'automobile.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT FRANCE EMPLOI ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - ESR (C) en devise EUR : 5,53% / 9,04% avec une Tracking Error de 4,12%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - I (C) en devise EUR : 5,55% / 9,04% avec une Tracking Error de 4,11%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - L (C) en devise EUR : 4,82% / 9,04% avec une Tracking Error de 4,11%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - MS (C) en devise EUR : 5,92% / 9,04% avec une Tracking Error de 4,11%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - P (C) en devise EUR : 4,76% / 9,04% avec une Tracking Error de 4,12%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - PERI (C) en devise EUR : 5,02% / 9,04% avec une Tracking Error de 4,12%
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - PM (C) en devise EUR : 5,09% / 9,04% avec une Tracking Error de 4,11%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	38 227 806,72	38 824 971,89
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5 140 131,1	5 678 330,82
DANONE	8 595 256,07	679 796,76
SANOFI	3 596 518,94	4 908 587,81
EDENRED	2 920 066,29	5 168 878,05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	7 304 980,01	
STMICROELECTRONICS NV	4 901 380,67	1 141 147,53
VEOLIA ENVIRONNEMENT	4 145 547,6	1 723 566,24
HERMES INTERNATIONAL	4 034 196,31	1 489 734,5
THALES	1 482 601,97	3 705 898,86

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

c) Garanties financières reçues par l’OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d’instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 20 octobre 2023 Modification BFT Investment Managers Société anonyme, agréée par la COB sous le n° GP 98026 en qualité de société de gestion de portefeuille - 91-93 boulevard Pasteur – 75015 Paris et sur le site www.bft-im.fr.

Le 20 octobre 2023 Modification Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex. Représenté par Mme Raphaëlle Alezra-Cabessa

Le 20 octobre 2023 Modification Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : www.bft-im.fr et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Le 20 octobre 2023 Modification La valeur liquidative de l'OPC est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.bft-im.fr.

Le 20 octobre 2023 Modification La valeur liquidative de l'OPC est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.bft-im.fr

Le 20 octobre 2023 Modification Les avis financiers pourront être publiés par voie de presse et/ou sur le site internet de la société de gestion : www.bft-im.fr à la rubrique News.

Le 20 octobre 2023 Modification BFT Investment Managers a formalisé une politique en matière d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site www.bft-im.fr. Le rapport annuel de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère peut être consulté à son siège social.

Le 20 octobre 2023 Ajout Mécanisme du Swing Pricing

Le 20 octobre 2023 Modification La politique de rémunération est disponible sur le site www.bft-im.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le 20 octobre 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 20 octobre 2023

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par BFT Investment Managers (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (51 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 6 277 559 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 578 657 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 698 902 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères *quantitatifs* :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

BFT FRANCE EMPLOI ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BFT INVESTMENT MANAGERS
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale BFT FRANCE EMPLOI ISR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 02/10/2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.31 14:16:09 +0100



OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	174 266 979,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	174 266 979,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	875 016,57
OPCVM	875 016,57
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	175 141 996,46
Créances et comptes d'ajustement actifs	18 216,78
Comptes financiers	101 811,32
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	120 028,10
Total de l'actif I+II	175 262 024,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	166 283 819,32
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	8 618 751,59
Capitaux propres I	174 902 570,91
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	174 902 570,91
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	359 453,65
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	359 453,65
Total Passifs : I+II+III+IV	175 262 024,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	4 692 620,29
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	2 333,64
Sous-total produits sur opérations financières	4 694 953,93
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-4 981,09
Sous-total charges sur opérations financières	-4 981,09
Total revenus financiers nets (A)	4 689 972,84
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 899 771,22
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 899 771,22
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 790 201,62
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	187 789,79
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 977 991,41
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-7 419 374,90
Frais de transactions externes et frais de cession	-603 471,28
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-8 022 846,18
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	508 446,20
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-7 514 399,98

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	13 475 694,56
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-55,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	13 475 639,09
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-320 478,93
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	13 155 160,16
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	8 618 751,59

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	54 590 776,30	185 257 089,54	174 902 570,91
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C en EUR			
Actif net	4 041 235,78	10 960 181,84	11 091 682,66
Nombre de titres	44,018	101,825	97,631
Valeur liquidative unitaire	91 808,70	107 637,43	113 608,20
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 475,73	3 096,77	-4 868,88
Capitalisation unitaire sur revenu	1 950,44	2 584,66	2 261,28
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C en EUR			
Actif net	954 204,11	8 352 083,13	6 956 046,54
Nombre de titres	10 373,700	78 004,569	61 977,376
Valeur liquidative unitaire	91,98	107,07	112,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,18	3,09	-4,83
Capitalisation unitaire sur revenu	1,63	1,86	1,51
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C en EUR			
Actif net	29 831 155,38	30 894 801,76	30 042 006,23
Nombre de titres	327,225	288,029	264,429
Valeur liquidative unitaire	91 164,04	107 262,81	113 610,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 042,61	3 079,63	-4 855,90
Capitalisation unitaire sur revenu	2 501,51	2 959,18	2 645,06
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C en EUR			
Actif net		3 711 786,43	3 552 480,85
Nombre de titres		37 040,055	33 591,082
Valeur liquidative unitaire		100,21	105,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		2,43	-4,53
Capitalisation unitaire sur revenu		2,27	2,12
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C en EUR			
Actif net		282 815,74	
Nombre de titres		3,000	
Valeur liquidative unitaire		94 271,91	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		173,65	
Capitalisation unitaire sur revenu		41,87	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C en EUR			
Actif net		58 353 140,35	81 668 737,71
Nombre de titres		581 607,660	775 015,769
Valeur liquidative unitaire		100,33	105,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		2,55	-4,53
Capitalisation unitaire sur revenu		2,60	1,62

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C en EUR			
Actif net	5 067 051,34	33 103 084,61	11 650 617,04
Nombre de titres	55 936,574	314 182,400	105 545,284
Valeur liquidative unitaire	90,58	105,36	110,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,56	3,04	-4,75
Capitalisation unitaire sur revenu	1,13	1,78	1,43
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C en EUR			
Actif net	14 697 129,69	39 599 195,68	29 940 999,88
Nombre de titres	161 209,497	372 241,859	267 826,212
Valeur liquidative unitaire	91,16	106,38	111,79
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,25	3,06	-4,80
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,12	2,11	1,78

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de

l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140039K8 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C : Taux de frais maximum de 1,52% TTC

FR00140039H4 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C : Taux de frais maximum de 0,85% TTC

FR00140039M4 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

FR00140039G6 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C : Taux de frais maximum de 1,57% TTC
FR00140039F8 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC
FR00140039I2 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C : Taux de frais maximum de 1,05% TTC
FR0014005EZ2 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le fonds, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing du fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs de parts présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du fonds peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	185 257 089,54
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	39 240 718,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-57 838 231,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 790 201,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-8 022 846,18
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	13 475 639,09
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	174 902 570,91

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	45,683	5 036 658,71
Parts rachetées durant l'exercice	-49,877	-5 479 116,10
Solde net des souscriptions/rachats	-4,194	-442 457,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	97,631	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C		
Parts souscrites durant l'exercice	12 441,844	1 360 436,70
Parts rachetées durant l'exercice	-28 469,037	-3 063 713,14
Solde net des souscriptions/rachats	-16 027,193	-1 703 276,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	61 977,376	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	7,852	876 823,56
Parts rachetées durant l'exercice	-31,452	-3 312 508,00
Solde net des souscriptions/rachats	-23,600	-2 435 684,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	264,429	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C		
Parts souscrites durant l'exercice	10 919,207	1 129 131,09
Parts rachetées durant l'exercice	-14 368,180	-1 478 348,18
Solde net des souscriptions/rachats	-3 448,973	-349 217,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 591,082	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-3,000	-275 843,97
Solde net des souscriptions/rachats	-3,000	-275 843,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C		
Parts souscrites durant l'exercice	243 657,885	24 828 974,03
Parts rachetées durant l'exercice	-50 249,776	-5 166 375,42
Solde net des souscriptions/rachats	193 408,109	19 662 598,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	775 015,769	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	24 735,537	2 643 031,62
Parts rachetées durant l'exercice	-233 372,653	-24 947 665,01
Solde net des souscriptions/rachats	-208 637,116	-22 304 633,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	105 545,284	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	30 942,249	3 365 662,29
Parts rachetées durant l'exercice	-135 357,896	-14 114 661,34
Solde net des souscriptions/rachats	-104 415,647	-10 748 999,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	267 826,212	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR00140039H4	BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	C	EUR	11 091 682,66	97,631	113 608,20
FR00140039K8	BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	C	EUR	6 956 046,54	61 977,376	112,23
FR00140039F8	BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	C	EUR	30 042 006,23	264,429	113 610,86
FR00140039I2	BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	C	EUR	3 552 480,85	33 591,082	105,75
FR00140039M4	BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	C	EUR	81 668 737,71	775 015,769	105,37
FR00140039G6	BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	C	EUR	11 650 617,04	105 545,284	110,38
FR0014005EZ2	BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	C	EUR	29 940 999,88	267 826,212	111,79

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	SUISSE	PAYS-BAS		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	174 266,98	166 832,21	4 608,72	2 826,05		
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	174 266,98					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif Dépôts Obligations Titres de créances Opérations temporaires sur titres Comptes financiers	101,81				101,81
Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Comptes financiers					
Hors-bilan Futures Options Swaps Autres instruments financiers	NA NA NA NA				
Total					101,81

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	101,81						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	101,81						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	16 216,78
	Coupons et dividendes en espèces	2 000,00
Total des créances		18 216,78
Dettes		
	Achats à règlement différé	141 660,58
	Frais de gestion fixe	185 386,67
	Autres dettes	32 406,40
Total des dettes		359 453,65
Total des créances et des dettes		-341 236,87

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	89 617,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,82
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	100 678,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	139 090,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 296,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	65,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	917 679,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	247 024,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	377 319,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,23
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	2 401 875,00
			2 401 875,00
Obligations	FR0010232298	BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	
TCN			
OPC			875 016,57
Instruments financiers à terme			875 016,57
Total des titres du groupe			3 276 891,57

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	2 977 991,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	2 977 991,41
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 977 991,41

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	220 771,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	220 771,41
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	220 771,41
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	220 771,41
Total	220 771,41
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	94 041,30
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	94 041,30
Sommes distribuables au titre du revenu net	94 041,30
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	 94 041,30
Total	94 041,30
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	699 431,11
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	699 431,11
Sommes distribuables au titre du revenu net	699 431,11
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	 699 431,11
Total	699 431,11
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	151 847,73
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	151 847,73
Sommes distribuables au titre du revenu net	151 847,73
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	 151 847,73
Total	151 847,73
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	477 529,79
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	477 529,79
Sommes distribuables au titre du revenu net	477 529,79
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	 477 529,79
Total	477 529,79
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	71 435,02
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	71 435,02
Sommes distribuables au titre du revenu net	71 435,02
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	71 435,02
Total	71 435,02
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	
Total	
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 262 935,05
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 262 935,05
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 262 935,05
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 262 935,05
Total	1 262 935,05
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-7 514 399,98
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-7 514 399,98
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-7 514 399,98

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-475 353,77
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-475 353,77
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-475 353,77
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-475 353,77
Total	-475 353,77
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-299 695,48
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-299 695,48
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-299 695,48
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	 -299 695,48
Total	-299 695,48
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 284 043,12
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1 284 043,12
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 284 043,12
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	 -1 284 043,12
Total	-1 284 043,12
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-502 165,54
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-502 165,54
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-502 165,54
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	 -502 165,54
Total	-502 165,54
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 287 485,21
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1 287 485,21
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 287 485,21
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	 -1 287 485,21
Total	-1 287 485,21
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-152 260,55
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-152 260,55
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-152 260,55
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-152 260,55
Total	-152 260,55
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	
Total	
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 513 396,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-3 513 396,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 513 396,31
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-3 513 396,31
Total	-3 513 396,31
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			174 266 979,89	99,64
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			174 266 979,89	99,64
Assurance			12 154 560,00	6,95
AXA	EUR	352 000	12 154 560,00	6,95
Banques commerciales			5 664 025,00	3,24
BNP PARIBAS	EUR	53 000	3 262 150,00	1,87
CREDIT AGRICOLE	EUR	175 000	2 401 875,00	1,37
Boissons			2 345 880,00	1,34
PERNOD RICARD	EUR	17 300	2 345 880,00	1,34
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 736 702,02	0,99
WORLDLINE SA	EUR	265 632	1 736 702,02	0,99
Electricité			2 781 941,20	1,59
LEGRAND SA	EUR	8 200	847 060,00	0,48
NEOEN SA	EUR	44 109	1 720 251,00	0,99
VOLTALIA	EUR	24 957	214 630,20	0,12
Equipements électriques			7 770 980,00	4,44
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	32 900	7 770 980,00	4,44
Equipements et fournitures médicaux			11 053 400,00	6,32
BIOMERIEUX	EUR	39 500	4 250 200,00	2,43
ESSILORLUXOTTICA	EUR	32 000	6 803 200,00	3,89
FPI résidentielles			419 640,00	0,24
ALTAREA	EUR	3 900	419 640,00	0,24
Hôtels, restaurants et loisirs			4 617 500,00	2,64
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	125 000	4 617 500,00	2,64
Industrie aérospatiale et défense			2 605 396,20	1,49
SAFRAN SA	EUR	12 342	2 605 396,20	1,49
Logiciels			15 652 663,00	8,95
DASSAULT SYST.	EUR	146 000	5 201 980,00	2,97
ID LOGISTICS GROUP	EUR	8 052	3 051 708,00	1,74
VINCI SA	EUR	70 500	7 398 975,00	4,24
Media			2 847 800,00	1,63
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	29 000	2 847 800,00	1,63
Producteur et commerce d'énergie indépendants			13 341 020,00	7,63
AIR LIQUIDE SA	EUR	77 000	13 341 020,00	7,63

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits alimentaires			8 598 744,00	4,92
DANONE	EUR	131 600	8 598 744,00	4,92
Produits pharmaceutiques			16 772 700,00	9,59
SANOFI	EUR	163 000	16 772 700,00	9,59
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 451 600,00	1,40
SAINT-GOBAIN	EUR	30 000	2 451 600,00	1,40
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			4 608 720,00	2,64
STMICROELECTRONICS NV	EUR	173 000	4 608 720,00	2,64
Services aux collectivités			15 602 950,00	8,92
ENGIE	EUR	530 000	8 222 950,00	4,70
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	250 000	7 380 000,00	4,22
Services aux professionnels			2 144 160,00	1,23
BUREAU VERITAS SA	EUR	72 000	2 144 160,00	1,23
Services financiers diversifiés			3 969 175,00	2,27
EURAZEO	EUR	15 500	1 143 125,00	0,65
EURONEXT NV - W/I	EUR	29 000	2 826 050,00	1,62
Services liés aux technologies de l'information			9 416 110,00	5,38
CAPGEMINI SE	EUR	11 800	2 288 610,00	1,31
THALES	EUR	50 000	7 127 500,00	4,07
Sociétés commerciales et de distribution			506 830,52	0,29
REXEL	EUR	19 516	506 830,52	0,29
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			345 020,00	0,20
ICADE	EUR	13 000	345 020,00	0,20
Textiles, habillement et produits de luxe			26 859 462,95	15,35
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 463	9 845 378,00	5,63
KERING	EUR	5 307	1 363 102,95	0,78
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	22 732	15 650 982,00	8,94
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				0,00
Boissons				0,00
REMY COINTREAU RTS 16-09-24	EUR	1 000		0,00
TITRES D'OPC			875 016,57	0,50
OPCVM			875 016,57	0,50
Gestion collective			875 016,57	0,50
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	EUR	62,1143	875 016,57	0,50
Total			175 141 996,46	100,14

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	175 141 996,46
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	120 028,10
Autres passifs (-)	-359 453,65
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	174 902 570,91

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	EUR	97,631	113 608,20
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	EUR	61 977,376	112,23
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	EUR	264,429	113 610,86
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	EUR	33 591,082	105,75
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	EUR	775 015,769	105,37
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	EUR	105 545,284	110,38
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	EUR	267 826,212	111,79

BFT FRANCE EMPLOI ISR

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	185 556 080,50	54 354 838,24
Actions et valeurs assimilées	184 150 577,25	49 905 474,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	184 150 577,25	49 905 474,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 405 503,25	4 021 989,01
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 405 503,25	4 021 989,01
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	427 375,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	427 375,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	21 382,31	609 947,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	21 382,31	609 947,00
COMPTES FINANCIERS	98 990,98	172 921,41
Liquidités	98 990,98	172 921,41
TOTAL DE L'ACTIF	185 676 453,79	55 137 706,65

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	175 927 224,79	52 666 136,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 119 345,25	959 416,60
Résultat de l'exercice (a,b)	4 210 519,50	965 223,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	185 257 089,54	54 590 776,30
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	427 375,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	427 375,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	427 375,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	419 364,25	119 555,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	419 364,25	119 555,35
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	185 676 453,79	55 137 706,65

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1022	0,00	4 092 085,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 721,64	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 215 976,07	835 085,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 222 697,71	835 085,38
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	865,63	2 916,46
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	865,63	2 916,46
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 221 832,08	832 168,92
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 322 508,74	198 066,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 899 323,34	634 102,64
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 311 196,16	331 120,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 210 519,50	965 223,50

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140039K8 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR00140039H4 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC

FR00140039G6 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR00140039F8 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC
FR0014005EZ2 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
FR00140039I2 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC
FR00140039M4 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI-C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC
FR001400IH10 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR N-C : Taux de frais maximum de 0.15% TTC

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le fonds, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing du fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs de parts présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du fonds peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	54 590 776,30	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	160 908 577,55	70 698 441,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-40 266 884,71	-11 317 168,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 823 877,75	1 242 819,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-709 863,71	-587 076,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	894 752,00	480 824,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-302 927,00	-391 511,50
Frais de transactions	-1 014 668,85	-223 277,53
Différences de change	55,47	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 006 696,40	-5 519 003,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 512 307,03	-5 519 003,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 519 003,43	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	427 375,00	-427 375,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	-427 375,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	427 375,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 899 323,34	634 102,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	185 257 089,54	54 590 776,30

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 990,98	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	98 990,98	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 882,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	21 382,31
TOTAL DES CRÉANCES		21 382,31
DETTES		
	Achats à règlement différé	10 939,41
	Frais de gestion fixe	152 820,87
	Autres dettes	255 603,97
TOTAL DES DETTES		419 364,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-397 981,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	76,446	8 350 800,83
Parts rachetées durant l'exercice	-18,639	-1 954 901,43
Solde net des souscriptions/rachats	57,807	6 395 899,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	101,825	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C		
Parts souscrites durant l'exercice	78 684,629	8 470 471,26
Parts rachetées durant l'exercice	-11 053,760	-1 210 098,71
Solde net des souscriptions/rachats	67 630,869	7 260 372,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	78 004,569	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	126,225	12 188 511,01
Parts rachetées durant l'exercice	-165,421	-17 687 673,40
Solde net des souscriptions/rachats	-39,196	-5 499 162,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	288,029	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C		
Parts souscrites durant l'exercice	41 165,091	4 341 090,37
Parts rachetées durant l'exercice	-4 125,036	-433 090,32
Solde net des souscriptions/rachats	37 040,055	3 908 000,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 040,055	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C		
Parts souscrites durant l'exercice	13,000	1 298 788,48
Parts rachetées durant l'exercice	-10,000	-982 296,75
Solde net des souscriptions/rachats	3,000	316 491,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3,000	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C		
Parts souscrites durant l'exercice	581 607,660	60 919 774,71
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	581 607,660	60 919 774,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	581 607,660	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	286 715,638	28 281 505,68
Parts rachetées durant l'exercice	-28 469,812	-3 095 124,28
Solde net des souscriptions/rachats	258 245,826	25 186 381,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	314 182,400	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	347 318,891	37 057 635,21
Parts rachetées durant l'exercice	-136 286,529	-14 903 699,82
Solde net des souscriptions/rachats	211 032,362	22 153 935,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	372 241,859	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	73 167,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	97 311,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	156 412,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 588,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	440,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	28 110,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	442 482,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	511 996,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 405 503,25
	FR0010232298	BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	1 405 503,25
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 405 503,25

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 210 519,50	965 223,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 210 519,50	965 223,50

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	263 183,24	85 854,59
Total	263 183,24	85 854,59

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	145 287,20	16 936,63
Total	145 287,20	16 936,63

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	852 332,51	818 556,83
Total	852 332,51	818 556,83

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 211,00	0,00
Total	84 211,00	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	125,62	0,00
Total	125,62	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 515 099,57	0,00
Total	1 515 099,57	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	561 402,76	63 380,33
Total	561 402,76	63 380,33

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	788 877,60	-19 504,88
Total	788 877,60	-19 504,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 119 345,25	959 416,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 119 345,25	959 416,60

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	315 329,02	108 977,03
Total	315 329,02	108 977,03

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	241 255,46	-1 930,20
Total	241 255,46	-1 930,20

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	887 023,77	668 395,29
Total	887 023,77	668 395,29

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	90 359,99	0,00
Total	90 359,99	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	520,97	0,00
Total	520,97	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 485 990,17	0,00
Total	1 485 990,17	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	956 611,46	143 633,24
Total	956 611,46	143 633,24

	29/09/2023	30/09/2022
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 142 254,41	40 341,24
Total	1 142 254,41	40 341,24

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	54 590 776,30	185 257 089,54
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C en EUR		
Actif net	4 041 235,78	10 960 181,84
Nombre de titres	44,018	101,825
Valeur liquidative unitaire	91 808,70	107 637,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 475,73	3 096,77
Capitalisation unitaire sur résultat	1 950,44	2 584,66
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C en EUR		
Actif net	954 204,11	8 352 083,13
Nombre de titres	10 373,700	78 004,569
Valeur liquidative unitaire	91,98	107,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,18	3,09
Capitalisation unitaire sur résultat	1,63	1,86
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C en EUR		
Actif net	29 831 155,38	30 894 801,76
Nombre de titres	327,225	288,029
Valeur liquidative unitaire	91 164,04	107 262,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 042,61	3 079,63
Capitalisation unitaire sur résultat	2 501,51	2 959,18
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C en EUR		
Actif net	0,00	3 711 786,43
Nombre de titres	0,00	37 040,055
Valeur liquidative unitaire	0,00	100,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	2,43
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	2,27

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2022	29/09/2023
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C en EUR		
Actif net	0,00	282 815,74
Nombre de titres	0,00	3,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	94 271,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	173,65
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	41,87
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C en EUR		
Actif net	0,00	58 353 140,35
Nombre de titres	0,00	581 607,660
Valeur liquidative unitaire	0,00	100,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	2,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	2,60
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C en EUR		
Actif net	5 067 051,34	33 103 084,61
Nombre de titres	55 936,574	314 182,400
Valeur liquidative unitaire	90,58	105,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,56	3,04
Capitalisation unitaire sur résultat	1,13	1,78
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C en EUR		
Actif net	14 697 129,69	39 599 195,68
Nombre de titres	161 209,497	372 241,859
Valeur liquidative unitaire	91,16	106,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,25	3,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	2,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	68 500	10 949 040,00	5,91
ALD SA	EUR	23 150	169 805,25	0,09
ALSTOM	EUR	223 000	5 039 800,00	2,72
ALTAREA	EUR	6 000	521 400,00	0,28
AUBAY	EUR	20 000	775 000,00	0,42
AXA SA	EUR	448 000	12 624 640,00	6,81
BIOMERIEUX	EUR	66 000	6 060 120,00	3,27
BONDUELLE SA	EUR	70 000	739 200,00	0,40
BUREAU VERITAS SA	EUR	47 000	1 104 970,00	0,59
COVIVIO SA	EUR	67 000	2 820 700,00	1,53
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	134 000	4 729 530,00	2,55
EDENRED	EUR	38 000	2 252 640,00	1,22
EIFFAGE	EUR	10 000	900 400,00	0,48
ENGIE	EUR	635 000	9 226 550,00	4,98
ESSILORLUXOTTICA	EUR	54 000	8 918 640,00	4,81
EURAZEO	EUR	26 000	1 467 700,00	0,79
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	102 000	570 180,00	0,31
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	28 000	3 262 000,00	1,76
GROUPE FNAC	EUR	80 000	1 856 000,00	1,00
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 990	5 172 102,00	2,80
ICADE EMGP	EUR	13 000	406 380,00	0,22
ID LOGISTICS GROUP	EUR	14 000	3 493 000,00	1,88
IMERYS SA	EUR	80 000	2 240 000,00	1,21
IPSOS	EUR	21 000	914 340,00	0,50
KERING	EUR	6 600	2 850 540,00	1,54
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	61 000	1 878 800,00	1,01
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	23 000	16 477 200,00	8,90
MAISONS DU MONDE	EUR	95 000	692 075,00	0,37
MANITOU BF	EUR	2 000	45 400,00	0,03
MCPHY ENERGY SA	EUR	30 000	154 800,00	0,09
NEOEN SA	EUR	100 000	2 762 000,00	1,49
NEXANS SA	EUR	17 000	1 309 850,00	0,71
NEXITY	EUR	112 000	1 564 640,00	0,85
PUBLICIS GROUPE	EUR	26 000	1 865 760,00	1,01
REMY COINTREAU	EUR	6 500	751 725,00	0,40
REXEL SA	EUR	41 000	873 300,00	0,47
S.O.I.T.E.C.	EUR	33 500	5 284 625,00	2,85
SANOFI	EUR	175 000	17 759 000,00	9,59
SPIE SA	EUR	23 000	632 960,00	0,34
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	345 000	2 499 525,00	1,35
THALES SA	EUR	65 000	8 651 500,00	4,67
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	58 000	1 784 080,00	0,96
VALEO SA	EUR	193 000	3 151 690,00	1,70
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	152 500	4 183 075,00	2,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI SA	EUR	70 000	7 351 400,00	3,97
VOLTALIA	EUR	100 000	1 026 000,00	0,55
WAVESTONE	EUR	13 000	644 800,00	0,35
WORLDLINE SA	EUR	163 500	4 357 275,00	2,35
TOTAL FRANCE			174 766 157,25	94,34
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	45 000	2 407 500,00	1,30
TOTAL LUXEMBOURG			2 407 500,00	1,30
PAYS-BAS				
EURONEXT NV	EUR	61 000	4 026 000,00	2,17
TOTAL PAYS-BAS			4 026 000,00	2,17
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	72 000	2 950 920,00	1,59
TOTAL SUISSE			2 950 920,00	1,59
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			184 150 577,25	99,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées			184 150 577,25	99,40
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	103,7824	1 405 503,25	0,76
TOTAL FRANCE			1 405 503,25	0,76
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 405 503,25	0,76
TOTAL Organismes de placement collectif			1 405 503,25	0,76
Créances			21 382,31	0,01
Dettes			-419 364,25	-0,22
Comptes financiers			98 990,98	0,05
Actif net			185 257 089,54	100,00

Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C	EUR	3,000	94 271,91
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	EUR	581 607,660	100,33
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	EUR	288,029	107 262,81
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	EUR	78 004,569	107,07
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	EUR	314 182,400	105,36
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	EUR	37 040,055	100,21
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	EUR	101,825	107 637,43
Parts BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	EUR	372 241,859	106,38

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Annexe(s)

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - I2 (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039J0 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 510	€1 490
	Rendement annuel moyen	-84,9%	-31,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 150	€9 450
	Rendement annuel moyen	-18,5%	-1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 590	€13 960
	Rendement annuel moyen	5,9%	6,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 690	€16 200
	Rendement annuel moyen	46,9%	10,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€131	€943
Incidence des coûts annuels**	1,3%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,31% avant déduction des coûts et de 6,90% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,58% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	57,75 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	73,90 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT FRANCE EMPLOI ISR - R (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039N2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 510	€1 490
	Rendement annuel moyen	-84,9%	-31,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 130	€9 330
	Rendement annuel moyen	-18,7%	-1,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 560	€13 810
	Rendement annuel moyen	5,6%	6,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 660	€16 000
	Rendement annuel moyen	46,6%	9,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€161	€1 149
Incidence des coûts annuels**	1,6%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,39% avant déduction des coûts et de 6,67% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,87% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	87,25 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	73,90 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - MS (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039F8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 430	€1 410
	Rendement annuel moyen	-85,7%	-32,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 690	€8 690
	Rendement annuel moyen	-23,1%	-2,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 890	€12 780
	Rendement annuel moyen	-1,1%	5,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 880	€14 900
	Rendement annuel moyen	38,8%	8,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2017 et le 29/07/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€617	€1 313
Incidence des coûts annuels**	6,2%	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,43% avant déduction des coûts et de 5,03% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,74 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	70,20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - ESR (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014003912 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 170	€1 150
	Rendement annuel moyen	-88,3%	-35,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 250	€6 980
	Rendement annuel moyen	-37,5%	-6,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 020	€10 160
	Rendement annuel moyen	-19,8%	0,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 240	€11 960
	Rendement annuel moyen	12,4%	3,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2017 et le 29/07/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€2 391	€3 503
Incidence des coûts annuels**	24,1%	6,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,21% avant déduction des coûts et de 0,32% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (12,00% du montant investi / 1 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 12,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 200 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 12,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	1 056,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,62 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	65,03 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT FRANCE EMPLOI ISR - L (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039K8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 510	€1 490
	Rendement annuel moyen	-84,9%	-31,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 080	€9 060
	Rendement annuel moyen	-19,2%	-2,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 500	€13 530
	Rendement annuel moyen	5,0%	6,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 600	€15 530
	Rendement annuel moyen	46,0%	9,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€226	€1 600
Incidence des coûts annuels**	2,3%	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,64% avant déduction des coûts et de 6,23% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,52% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	152,25 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	73,90 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - PERI (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039M4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

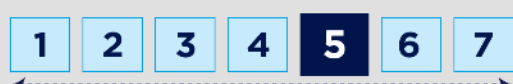
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 360	€1 340
	Rendement annuel moyen	-86,4%	-33,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 230	€7 910
	Rendement annuel moyen	-27,7%	-4,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 270	€11 510
	Rendement annuel moyen	-7,3%	2,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 000	€13 550
	Rendement annuel moyen	30,0%	6,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2017 et le 29/07/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 185	€2 236
Incidence des coûts annuels**	12,1%	4,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,21% avant déduction des coûts et de 2,85% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	119,03 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	66,51 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT FRANCE EMPLOI ISR - I (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039H4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 510	€1 490
	Rendement annuel moyen	-84,9%	-31,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 070	€8 990
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 370	€13 210
	Rendement annuel moyen	3,7%	5,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 550	€15 410
	Rendement annuel moyen	45,5%	9,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2017 et le 29/07/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€159	€1 085
Incidence des coûts annuels**	1,6%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,41% avant déduction des coûts et de 5,73% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	85,25 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	73,90 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT FRANCE EMPLOI ISR - P (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039G6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 460	€1 440
	Rendement annuel moyen	-85,4%	-32,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 770	€8 410
	Rendement annuel moyen	-22,3%	-3,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 980	€12 350
	Rendement annuel moyen	-0,2%	4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 010	€14 420
	Rendement annuel moyen	40,1%	7,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2017 et le 29/07/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€524	€1 794
Incidence des coûts annuels**	5,3%	3,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,38% avant déduction des coûts et de 4,31% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	152,53 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	71,68 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT FRANCE EMPLOI ISR - P (D)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140039L6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 460	€1 440
	Rendement annuel moyen	-85,4%	-32,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 840	€8 780
	Rendement annuel moyen	-21,6%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 180	€13 130
	Rendement annuel moyen	1,8%	5,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 170	€15 060
	Rendement annuel moyen	41,7%	8,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€524	€1 889
Incidence des coûts annuels**	5,3%	3,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,70% avant déduction des coûts et de 5,60% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	152,53 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	71,68 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - PM (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014005EZ2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 360	€1 340
	Rendement annuel moyen	-86,4%	-33,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 290	€8 250
	Rendement annuel moyen	-27,1%	-3,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 470	€12 250
	Rendement annuel moyen	-5,3%	4,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 170	€14 150
	Rendement annuel moyen	31,7%	7,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 181	€2 282
Incidence des coûts annuels**	12,0%	4,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,50% avant déduction des coûts et de 4,14% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	114,53 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	66,51 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT FRANCE EMPLOI ISR - N (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IH10 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/06/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT FRANCE EMPLOI ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions françaises

Objectifs : vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières. L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en-dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion).
- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 20% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). Ainsi, entre 20% et 40% des titres de l'univers d'investissement peuvent être exclus du portefeuille.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

BFT FRANCE EMPLOI ISR est éligible au PEA.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur www.bft-im.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE EMPLOI ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 430	€1 410
	Rendement annuel moyen	-85,7%	-32,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 710	€8 830
	Rendement annuel moyen	-22,9%	-2,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 010	€12 890
	Rendement annuel moyen	0,1%	5,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 870	€15 120
	Rendement annuel moyen	38,7%	8,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2018 et le 31/08/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€589	€1 118
Incidence des coûts annuels**	5,9%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,29% avant déduction des coûts et de 5,21% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	19,24 EUR
Coûts de transaction	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	70,20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE EMPLOI ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT FRANCE EMPLOI ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695001YN3Y7JV8RPV47

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **88,56 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **CAC ALL TRADABLE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,136 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,09 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.081 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1.069 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- **Exclusion** : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- **Intégration de facteurs ESG** : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- **Engagement** : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2023 au 30/09/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
SANOFI - PARIS	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	9,59 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	8,95 %
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	Chimie	France	7,63 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	6,95 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	5,63 %
DANONE	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	France	4,91 %
ENGIE	Services publics	Multi-Utilitaires	France	4,70 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	4,44 %
VINCI SA (PARIS)	Industrie	Biens d'équipement	France	4,23 %
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services publics	Multi-Utilitaires	France	4,22 %
THALES SA	Industrie	Biens d'équipement	France	4,07 %
ESSILORLUXOTTICA	Santé	Services & Equipements de Santé	France	3,89 %
DASSAULT SYSTEMES SE	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	2,97 %
LA FRANCAISE	Conso Cyclique	Services à la	France	2,64 %

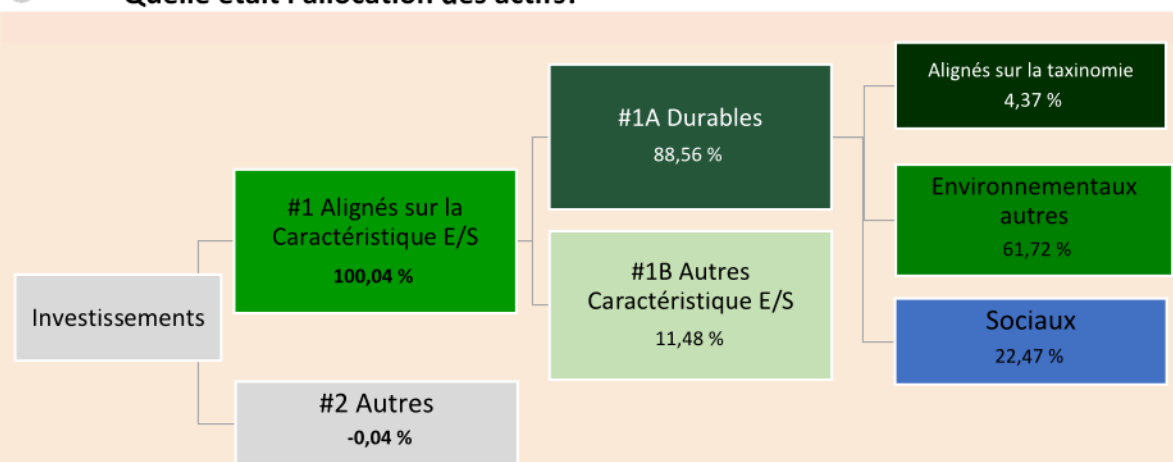
DES JEUX SAEM		consommation		
STMICROELECTRONICS/P	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	2,64 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	16,41 %

<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>15,35 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	<i>9,59 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>8,92 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>7,63 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>6,95 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>6,32 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>6,26 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>4,28 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>3,26 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>3,24 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>2,64 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	<i>2,64 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>1,74 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>1,63 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	<i>1,23 %</i>

<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	1,11 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	0,44 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	0,44 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	-0,05 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,37 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

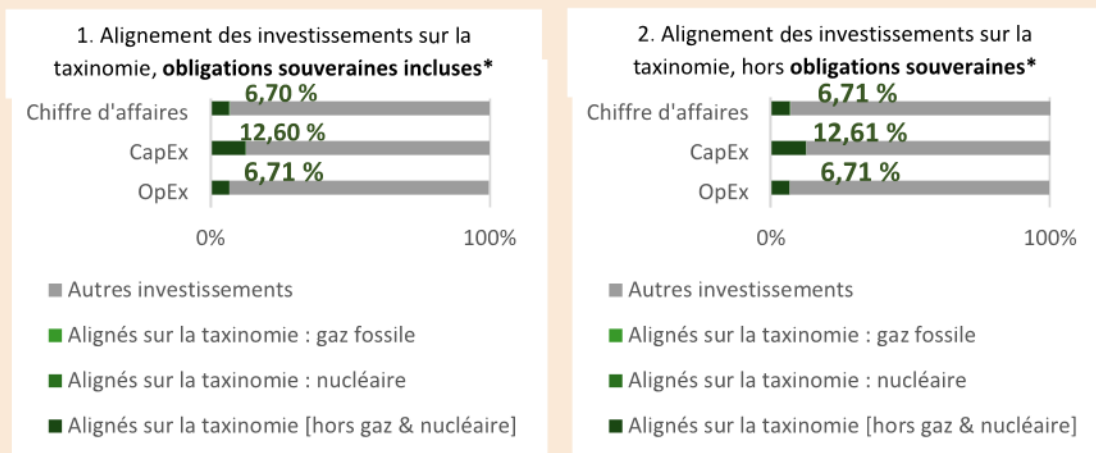
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 30/09/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,12 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 4,44 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 5.53%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **61,72 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **22,47 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris